

Conseil Municipal du mardi 12 juillet 2022 à 16h30

Ordre du Jour

Etat des décisions prise en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil Municipal en application des délibérations n°3 du 26 mai 2020 et n°8 du 30 novembre 2021, et par arrêtés de subdélégation du 03 juin 2020, du 11 juin 2020 et 08 décembre 2021 : mois d'avril, mai et juin 2022

CULTURE

- 1- Projet Scientifique et Culturel du Musée (2022-2027)
- 2- Demande de renouvellement du classement du Conservatoire à rayonnement départemental Eugène Bozza
- 3- Développement du mécénat et modification de la Charte éthique de la ville de Valenciennes en la matière
- 4- Valorisation des caveaux et monuments funéraires

AMENAGEMENT URBAIN

- 5- Déclaration d'intérêt communautaire du projet de réhabilitation du Passage de la Paix
- 6- Programme Action Cœur de Ville - immeubles en état d'abandon manifeste - acquisition d'immeubles
- 7- Convention Ville/CAVM/DDTM relative à la mise en place des mesures coercitives liées à la déclaration de mise en location (DML), à l'autorisation préalable de mise en location (APML) et à l'autorisation préalable de division (APD)
- 8- Instauration de la Taxe d'Habitation sur les logements vacants (THLV)
- 9- Acquisition des immeubles sis 94, 96 et 98 avenue du Général Horne et 2 bis et 4 bis rue Jean Bernier à Valenciennes

RAPPORT

- 10- Rapport relatif à la Dotation Sociale Urbaine et de Cohésion Sociale 2021 (DSUCS)

CONVENTIONS

- 11- Protocole d'accord transactionnel concessions cimetières
- 12- Protocole d'accord transactionnel entre la ville de Valenciennes et Mme Virginie DELANNOY.
- 13- Protocole financier dans le cadre du projet d'agriculture urbaine au sein du quartier Chasse Royale à Valenciennes
- 14- Convention de partenariat entre le musée des beaux-arts et la librairie Les Yeux qui Pétillent
- 15- Convention de partenariat "Place de Marché" avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Metropole
- 16- Convention de servitudes pour ENEDIS - parcelle AR n° 935 - 4 rue Louis Bracq à Valenciennes
- 17- Convention de servitudes pour ENEDIS - parcelle R n° 946 sise Avenue du Général Horne-parking Nungesser à Valenciennes

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

- 18- Contrat d'affermage pour la gestion du stationnement payant sur voirie et en parc clos sur le territoire de la commune de Valenciennes - Avenant n°2
- 19- Contrat d'affermage pour la gestion du parking de l'Arsenal sur le territoire de la commune de Valenciennes : Avenant n°2
- 20- Concession de service public Fourrière automobile pour la ville de Valenciennes - Avenant n°1
- 21- Concession de service public pour la gestion du centre aquatique Nungesser - proposition tarifaire de nouvelles activités et approbation de la grille tarifaire
- 22- Concession de service public pour la gestion du centre aquatique Nungesser - protocole d'accord indemnitaire n°2
- 23- Concession de service public pour la gestion du centre aquatique de Valenciennes - Avenant n°3

FINANCES

- 24- Tarifs 2022 Taxe Locale sur les emplacements publicitaires
- 25- Programmation Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB) 2022
- 26- Exonération de la base imposable à la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements neufs et additions de construction

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES

- 27- Désaffectation et déclassement de l'immeuble sis 120 avenue Villars à Valenciennes- parcelle AJ n°2
- 28- Approbation de la vente de l'immeuble sis 120 avenue Villars en date du 26/12/1984 - parcelle cadastrée AJ n°2
- 29- Fermeture définitive de l'école maternelle Louise Weiss, désaffectation des locaux scolaires et déclassement du domaine public communal de l'immeuble sis Rue Jean-Baptiste Corot à Valenciennes, cadastré section AC n° 478

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

- 30- Cession à CLESENCE de l'immeuble sis 28 rue de l'Intendance à Valenciennes
- 31- Cession à BC NEOXIMO de l'Immeuble sis 12 rue Louis Cellier à Valenciennes - Parcelle cadastrée AS n° 78
- 32- Acquisition à Valenciennes Métropole de la parcelle C n°234 rue des Frères Danna à Valenciennes pour l'édification d'un parking silo lié au futur Hôtel de Police
- 33- Cession du presbytère sis 33b rue du Faubourg de Paris à Valenciennes - parcelles AK n° 262 et AK n°b (ex n°148)
- 34- Cession à BC NEOXIMO de la parcelle cadastrée R n°844 située avenue de Lorraine à Valenciennes

ANRU

- 35- Avenant 2 à la convention des projets de Renouvellement Urbain de Valenciennes Métropole

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 36- Demande d'avis du conseil municipal sur le changement de nom du collège Chasse Royale suite à la proposition du collège
- 37- Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes - modificatif
- 38- Autorisation de pose d'une plaque commémorative en l'honneur de Monsieur Hervé Danghin, ancien Président du club, sur le terrain de Hockey sur gazon du stade Vauban.

RESSOURCES HUMAINES

- 39- Mutualisation de moyen entre la Ville et le CCAS
- 40- Instauration du régime d'astreintes au Musée des Beaux-Arts
- 41- Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction
- 42- Convention de mutualisation du poste d'assistant(e) administratif(ve) du Cabinet de la présidence entre la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et la Ville de Valenciennes
- 43- Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Valenciennes et l'Association de Gestion du Fond d'Aide aux initiatives Habitants (AGFAIH)
- 44- Convention de mise à disposition de l'agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI) entre le Centre de Gestion de la Fonction publique du Nord et la Ville de Valenciennes
- 45- Organisation des élections des représentants du personnel au Comité Social Territorial, aux Commissions Administratives Paritaires et à la Commission Consultative Paritaire 2022
- 46- Modification du règlement intérieur sur le temps de travail
- 47- Expérimentation relative à la mise en œuvre du télétravail
- 48- Mise à jour du tableau des effectifs
- 49- Instauration et modalités d'application du « Forfait télétravail »

SUBVENTIONS

- 50- Subvention de fonctionnement et subvention exceptionnelle pour une action spécifique au profit d'associations valenciennoises pour la campagne de subvention 2022

SaG

Conseil Municipal

Compte rendu sommaire de la séance du 12 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet, à seize heures trente, le Conseil Municipal de la ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le 6 juillet 2022, est réuni au lieu Hôtel de ville - Grand Salon, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme Emilie LECLERCQ & M. Franck DELOGE

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, M. Armand AUDEGOND, Mme Aurore COLSON, Mme Valérie BEYROUTI, M. Didier RIZZO, M. Mattéo GUALANO, Mme Delphine ALEXANDRE, M. Daniel CAPPELLE, Mme Ludivine BILLOIR, M. Karim GANA, Mme Fabienne LAMBERT, Mme Jeanine NOIRET, M. Jean-Marcel GRANDAME, M. Guy MARCHANT, Mme Joëlle ANDRIS, M. Bernard MOREAU, Mme Monique HEGO, Mme Maryse DUMORTIER, M. Régis DUFOUR-LEFORT, Mme Geneviève MANNARINO, M. Patrick ROUSSIES, Mme Isabelle DESOIL, M. Franck KOLLER, M. Salvatore DI VITA, Mme Sophie MERIAUX, Mme Elisa CAUDRELIER, M. Michaël MARTINEZ, M. Lorenzo DEL CIOTTO, Mme Emilie LECLERCQ, Mme Kostia HUANT, M. José PRESSOIR, M. Quentin OMONT, M. Franck DELOGE, Mme Nathalie LORETTE, M. Patrick CHARTIN.

Excusés avec pouvoir : M. Arnaud L'HERMINE excusé, qui a donné pouvoir à M. Laurent DEGALLAIX, excepté pour la délibération n° 25 - Mme Valérie LORRIAUX excusée, qui a donné pouvoir à Mme Aurore COLSON, excepté pour la délibération n°13 - M. Maurice SPRATBROW excusé, qui a donné pouvoir à Mme Valérie BEYROUTI - Mme Elodie CARON excusée, qui a donné pouvoir à Mme Ludivine BILLOIR - Mme Chantal PLAQUET excusée, qui a donné pouvoir à M. Franck DELOGE - M. Jean-Marcel GRANDAME, excusé, qui a donné pouvoir M. Régis DUFOUR-LEFORT pour les délibérations n° 1 à 10 incluses

Excusé(e)s : Mme Luce TROADEC – Mme Valérie LORRIAUX à la délibération n°13 - M. Arnaud L'HERMINE à la délibération n°25 -

Absent(e)s : M. Didier LEGRAND - M. Michel BROUILLARD – Mme Elisa CAUDRELIER aux délibérations 1 et 2

Ordre du jour

Etat des décisions prise en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil Municipal en application des délibérations n°3 du 26 mai 2020 et n°8 du 30 novembre 2021, et par arrêtés de subdélégation du 03 juin 2020, du 11 juin 2020 et 08 décembre 2021 : mois d'avril, mai et juin 2022

Mention faite par M. le Maire

M. Le Maire précise ne pas avoir nommé les secrétaires de séance au démarrage, mais s'est brillamment rattrapé à la deuxième délibération.

CULTURE

1 Projet Scientifique et Culturel du Musée (2022-2027)

33/43

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'approuver le Projet Scientifique et Culturel du musée. Ce document est consultable au service des assemblées,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents

2 Demande de renouvellement du classement du Conservatoire à rayonnement départemental Eugène Bozza

33/43

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le renouvellement du classement du Conservatoire à rayonnement départemental Eugène Bozza de Valenciennes auprès de Monsieur le Préfet de Région des Hauts de France et des services de l'Etat ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en application de cette délibération.

3 Développement du mécénat et modification de la Charte éthique de la ville de Valenciennes en la matière

34/43

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 2 voix contre (M. PRESSOIR, M. OMONT), 1 abstention (Mme LORETTE), décide :

- D'approuver le lancement d'une campagne de mécénat pour le projet de restauration du Musée des Beaux-Arts ;
- D'approuver les modifications apportées à la charte éthique de la Ville de Valenciennes pour ses relations avec ses mécènes et donateurs telles que présentées ;
- D'approuver l'adhésion au réseau Admical, association reconnue d'utilité publique ainsi que le paiement de la cotisation 2022 d'un montant de 2000 euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes permettant la bonne mise en œuvre de cette délibération.

4 Valorisation des caveaux et monuments funéraires

34/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser la cession des monuments et caveaux de reprise aux conditions présentées.

AMENAGEMENT URBAIN

5 Déclaration d'intérêt communautaire du projet de réhabilitation du Passage de la Paix

33/43

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, 1 non-participation au vote (M. RIZZO), décide :

- D'approuver la reconnaissance de l'intérêt communautaire du projet de restructuration du Passage de la Paix à Valenciennes,
- D'approuver le transfert du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Ville de Valenciennes à Valenciennes Métropole.

6 Programme Action Cœur de Ville - immeubles en état d'abandon manifeste - acquisition d'immeubles

34/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De déclarer en état d'abandon manifeste les parcelles situées à Valenciennes :
 - 44/46 rue Edmond Membre et 16 rue de l'Abbé Victor Senez (parcelle AQ 540),
 - 18 rue de l'Abbé Victor Senez (parcelle AQ 538),
 - 26 bis rue de l'intendance (parcelles AR 641 et AR 642),
 - 5 rue Josquin Desprez (parcelle AN 44).
- D'approuver la constitution du dossier simplifié d'acquisition tel que présentée,
- De fixer la procédure de mise à disposition du public telle que définie,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à poursuivre la procédure d'expropriation des immeubles situés 18 rue de l'Abbé Victor Senez (parcelle AQ 540), 44-46 rue Edmond Membre et 16 rue de l'Abbé Victor Senez (parcelle AQ 538), 26 bis rue de l'Intendance (parcelles AR 641 et AR 642) et 5 rue Josquin Desprez (parcelle AN 44), au profit de la Commune en vue de sa réhabilitation aux fins d'habitat, suivant les dispositions des articles L 2243-4 et L 2243-4 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales et prendre tous les actes nécessaires à cette fin, et notamment de saisir le Préfet,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à poursuivre la procédure suivant les dispositions du code de l'expropriation, et de prendre tous les actes nécessaires à cette fin, et notamment de saisir le juge de l'expropriation.

7 Convention Ville/CAVM/DDTM relative à la mise en place des mesures coercitives liées à la déclaration de mise en location (DML), à l'autorisation préalable de mise en location (APML) et à l'autorisation préalable de division (APD)

34/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver la convention entre Valenciennes Métropole, les communes d'Anzin, Bruay-sur-l'Escaut, Valenciennes et Vieux-Condé et la Direction des Territoires et de la Mer dans le cadre de la mise en place des outils de lutte contre l'habitat indigne prévus par la loi ALUR : autorisation de mise en location, déclaration de mise en location et autorisation préalable à la division,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document pris pour son application.

8 Instauration de la Taxe d'Habitation sur les logements vacants (THLV)

34/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'acter l'institution et la perception de la taxe d'habitation sur les logements vacants, cela à partir du 1^{er} janvier 2023.

PRECISE qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

9 Acquisition des immeubles sis 94, 96 et 98 avenue du Général Horne et 2 bis et 4 bis rue Jean Bernier à Valenciennes

34/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver l'acquisition, auprès de M. et Mme BAIGNEAUX, au prix de 300 000 € des parcelles sises à Valenciennes cadastrées R n° 1035 à 1039 et R n° 218, 219 et 543 pour une contenance cadastrale d'environ 440 m² et correspondant aux immeubles et cour situé 94, 96 et 98 av du Général Horne et 2bis et 4 bis rue Jean Bernier. Il est précisé que les frais d'acte seront à la charge de la Ville.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette acquisition.

RAPPORT

10 Rapport relatif à la Dotation Sociale Urbaine et de Cohésion Sociale 2021 (DSUCS)

34/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De prendre acte du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'année 2021, présenté.

CONVENTIONS

11 Protocole d'accord transactionnel concessions cimetières

35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer des transactions avec les personnes qui présenteront une réclamation révélant l'une des situations définies afin de terminer une contestation née ou prévenir une contestation à naître sur le fondement de l'article L-2541-12 du code général des collectivités territoriales.

12 Protocole d'accord transactionnel entre la ville de Valenciennes et Mme Virginie DELANNOY.

35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver le principe d'une transaction à intervenir entre la ville de Valenciennes et Mme Virginie DELANNOY.
- D'approuver les conditions reprises dans la délibération auxquelles ce protocole d'accord est passé.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole d'accord transactionnel et tout document qui serait utile à sa conclusion ainsi que tout avenant audit protocole.

13 Protocole financier dans le cadre du projet d'agriculture urbaine au sein du quartier Chasse Royale à Valenciennes

34/43

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 1 non-participation au vote (Mme COLSON), décide :

- D'approuver les termes du protocole de versement de fonds de concours par la ville de Valenciennes au CAPEP pour les opérations d'agriculture urbaine au sein du quartier Chasse Royale;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit protocole, et les éventuels avenants ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte ou document relatif à ce protocole et à sa mise en œuvre.

14 Convention de partenariat entre le musée des beaux-arts et la librairie Les Yeux qui Pétillent

35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver le partenariat avec la librairie les Yeux qui Pétillent,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat afférente.

15 Convention de partenariat "Place de Marché" avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole

35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De valider le principe de cette convention de partenariat conclue entre la Ville et l'Office de Tourisme et des Congrès de la CAVM ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention de partenariat « Place au Marché » avec l'Office de Tourisme et des Congrès de la CAVM.

16 Convention de servitudes pour ENEDIS - parcelle AR n° 935 - 4 rue Louis Bracq à Valenciennes

35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver la convention de servitude avec ENEDIS, pour l'implantation d'une canalisation souterraine sur une longueur de 18 mètres sur la parcelle cadastrées AR n° 935 située 4 rue Louis Bracq telle que présentée,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces découlant des présentes, notamment l'acte notarié qui fera l'objet d'une publication au service de la publicité foncière.

17 Convention de servitudes pour ENEDIS - parcelle R n° 946 sise Avenue du Général Horne- parking Nungesser à Valenciennes

35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver la convention de servitude avec ENEDIS, pour l'implantation de 4 canalisations souterraines sur une longueur de 13 mètres sur la parcelle cadastrée R n° 946 sises avenue du Général Horne à Valenciennes telle que présentée
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces découlant des présentes, notamment l'acte notarié qui fera l'objet d'une publication au service de la publicité foncière.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

18 Contrat d'affermage pour la gestion du stationnement payant sur voirie et en parc clos sur le territoire de la commune de Valenciennes - Avenant n°2

3043

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 5 non participations au vote (M. AUDEGOND, M. DI VITA, Mme MERIAUX, M. MARTINEZ, Mme LECLERCQ), décide :

- D'approuver l'avenant n°2 au contrat d'affermage pour la gestion du stationnement payant en voirie et en parc clos du 3 juillet 2019,
- D'approuver l'avenant n°2 à la convention de mandat « Stationnement payant sur voirie » et l'avenant n°1 à la convention de mandat « Stationnement hors voirie » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au contrat d'affermage pour la gestion du stationnement payant en voirie et en parc clos du 3 juillet 2019 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention de mandat « Stationnement payant sur voirie » et l'avenant n°1 à la convention de mandat « Stationnement hors voirie » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes diligences pour rendre le contrat exécutoire et pour son exécution, notamment à transmettre la présente délibération et tous les documents afférents au Représentant de l'Etat.

19 Contrat d'affermage pour la gestion du parking de l'Arsenal sur le territoire de la commune de Valenciennes : Avenant n°2

30/43

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 5 non participations au vote (M. AUDEGOND, M. DI VITA, Mme MERIAUX, M. MARTINEZ, Mme LECLERCQ), décide :

- D'approuver l'avenant n°2 au contrat d'affermage pour la gestion du parking de l'Arsenal en date du 30 novembre 2021 ;
- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de mandat « parking de l'arsenal » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au contrat d'affermage pour la gestion du parking de l'Arsenal en date du 30 novembre 2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à l'avenant n°1 à la convention de mandat « parking de l'arsenal » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes diligences pour rendre le contrat exécutoire et pour son exécution, notamment à transmettre la délibération et tous les documents afférents au Représentant de l'Etat.

20 Concession de service public Fourrière automobile pour la ville de Valenciennes - Avenant n°1

35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver la conclusion d'un avenant n°1 au contrat concession service public Fourrière automobile de la ville de Valenciennes portant sur la mise en conformité dudit contrat avec la Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (JORF n° 107 du 25 août 2021) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1.

21 Concession de service public pour la gestion du centre aquatique Nungesser - proposition tarifaire de nouvelles activités et approbation de la grille tarifaire

35/43

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, 1 voix contre (Mme LORETTE), décide :

- D'approuver la création de nouveaux tarifs et de les intégrer à la grille tarifaire, applicables dès le 18 juillet 2022,
- D'approuver la révision des tarifs du centre aquatique, et ce à compter du 1^{er} septembre 2022,
- D'adopter les nouveaux tarifs conformément au tableau présenté qui se substituera à l'annexe 5 du contrat de concession de service public pour la gestion du centre aquatique Nungesser.

22 Concession de service public pour la gestion du centre aquatique Nungesser - protocole d'accord indemnitaire n°2

35/43

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 2 abstentions (Mme MANNARINO, Mme DESOIL), décide :

- D'approuver le protocole indemnitaire à conclure entre la Ville de Valenciennes et la SNC CA de Valenciennes, tel que présenté,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment signer le protocole d'accord indemnitaire.

23 Concession de service public pour la gestion du centre aquatique de Valenciennes - Avenant n°3

35/43

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 2 abstentions (Mme MANNARINO, Mme DESOIL), décide :

- D'approuver la conclusion d'un avenant n°3 au contrat de concession de service public relatif à la gestion du centre aquatique de Valenciennes,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant n°3.

FINANCES

24 Tarifs 2022 Taxe Locale sur les emplacements publicitaires

35/43

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, 1 voix contre (Mme LORETTE), décide :

- D'approuver la tarification 2022, à savoir



- Par mètre carré, par an et par face :
- . 21,40 € pour les dispositifs et pré enseignes non numériques
 - . 64,20 € pour les dispositifs et pré enseignes numériques
 - . 42,80 € pour les enseignes entre 12 m² et 50 m²
 - . 85,60 € pour les enseignes supérieures à 50 m²

25 Programmation Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB) 2022

31/43

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 4 non participations au vote (M. DEGALLAIX, M. RIZZO, M. GANA, M. GRANDAME), décide :

- D'approuver l'ensemble de la programmation qui lui est présentée.

26 Exonération de la base imposable à la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements neufs et additions de construction

35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De limiter, à partir du 1^{er} janvier 2023, l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation. Pendant les deux premières années, le propriétaire ne sera donc assujéti à la taxe foncière sur les propriétés bâties que sur 60% de la valeur foncière de son bien.

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES

27 Désaffectation et déclassement de l'immeuble sis 120 avenue Villars à Valenciennes- parcelle AJ n°2

35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De constater, au jour de la présente délibération, la désaffectation du bâtiment sis 120 avenue Villars à Valenciennes, cadastré section AJ n°2 ;
- De prononcer son déclassement du domaine public.

28 Approbation de la vente de l'immeuble sis 120 avenue Villars en date du 26/12/1984 - parcelle cadastrée AJ n°2

35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver la vente par la Commune de l'immeuble situé 120 avenue Villars, cadastré section AJ n°2, au profit de la Caisse d'Épargne de Valenciennes, en date du 26 décembre 1984 et au prix de 350 000 francs.

29 Fermeture définitive de l'école maternelle Louise Weiss, désaffectation des locaux scolaires et déclassement du domaine public communal de l'immeuble sis Rue Jean-Baptiste Corot à Valenciennes, cadastré section AC n° 478

35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'entériner la fermeture de l'école maternelle Louise Weiss,
- De constater la désaffectation totale du bâtiment situé au 1 Rue Jean-Baptiste Corot et cadastré section AC n° 478,
- D'autoriser son déclassement du domaine public en vue de son intégration dans le domaine privé communal aux fins de démolition,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

30 Cession à CLESENCE de l'immeuble sis 28 rue de l'Intendance à Valenciennes

35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser la vente au profit de CLESENCE, de l'immeuble sis 28 rue de l'Intendance à Valenciennes, cadastré section AR n°643 et 644, d'une contenance d'environ 784 m² au prix de 250 000 € (hors frais d'acte à la charge de l'acquéreur) ;
- D'autoriser CLESENCE à déposer un permis de construire sur ladite parcelle préalablement à son acquisition définitive. L'obtention d'un permis de construire constituera une condition suspensive inscrite à la promesse de vente.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir dans le cadre de cette cession.

31 Cession à BC NEOXIMO de l'Immeuble sis 12 rue Louis Cellier à Valenciennes - Parcelle cadastrée AS n° 78
35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser la vente à BC NEOXIMO de l'immeuble cadastré section AS n°78 sis 12 rue Louis Cellier à Valenciennes au prix de 700 000 € (hors frais d'acte à la charge de l'acquéreur);
- D'autoriser BC NEOXIMO, le cas échéant, à déposer un permis de construire sur ladite parcelle préalablement à son acquisition définitive ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte ou document relatif à cette cession.

32 Acquisition à Valenciennes Métropole de la parcelle C n°234 rue des Frères Danna à Valenciennes pour l'édification d'un parking silo lié au futur Hôtel de Police
35/43

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, 1 abstention (Mme MANNARINO), décide :

- D'approuver l'acquisition auprès de Valenciennes Métropole, au prix de l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée C n°234 sise rue des Frères Danna à Valenciennes, pour une contenance d'environ 2928 m². Les frais d'acte seront à la charge de la commune de Valenciennes ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette acquisition.

33 Cession du presbytère sis 33b rue du Faubourg de Paris à Valenciennes - parcelles AK n° 262 et AK n°b (ex n°148)
35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser la vente à l'Association Diocésaine de Cambrai, de l'immeuble cadastré AK n° 262 sis 33b rue du Faubourg de Paris à Valenciennes et du jardin attenant à extraire de la parcelle AK n°148 pour une surface de 628 m², au prix de 200 000 € (hors frais d'acte à la charge de l'acquéreur) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à cette cession.

34 Cession à BC NEOXIMO de la parcelle cadastrée R n°844 située avenue de Lorraine à Valenciennes
35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser la vente de la parcelle cadastrée section R n°844 située avenue de Lorraine d'une contenance cadastrale d'environ 3935 m² à la société BC NEOXIMO au prix de 790 000 € HT (hors frais d'acte à la charge de l'acquéreur) ;
- D'autoriser la société BC NEOXIMO à déposer une demande de permis de construire préalablement à l'acquisition définitive de la parcelle : l'obtention d'un permis de construire constituera une condition suspensive inscrite à la promesse de vente ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à cette cession.

ANRU

35 Avenant 2 à la convention des projets de Renouvellement Urbain de Valenciennes Métropole
32/43

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 3 non participations au vote (M. RIZZO, M. GANA, M. GRANDAME), décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention NPNRU ;
- D'approuver les évolutions des périmètres d'intérêt communautaire sur les quartiers Chasse Royale et Faubourg de Lille ;



- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant 2 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte ou document relatif à cet avenant 2 et sa mise en œuvre.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

36 Demande d'avis du conseil municipal sur le changement de nom du collège Chasse Royale suite à la proposition du collège

35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De donner un avis favorable à cette nouvelle dénomination d'établissement, à savoir Joséphine BAKER.

37 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes - modificatif -

35/43

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 2 abstentions (Mme DESOIL, Mme HUANT), décide :

- D'accepter les remplacements proposés ci-dessous, à savoir :

Structures	Elu(e)s désigné(e)s	Nouvelles propositions
A.C.S.R.V Association des Centres Sociaux et Socio- Culturels de Valenciennes	<u>2 titulaires</u> → Valérie LORRIAUX → Isabelle DESOIL <u>2 suppléants</u> → Sophie MERIAUX → Karim GANA	→ Valérie BEYROUTI
A.L.E.F.PA (alter égaux) Association laïque pour l'éducation la formation la prévention et l'autonomie	<u>1 titulaire</u> → Isabelle DESOIL <u>1 suppléant</u> → Joëlle ANDRIS	→ Aurore COLSON
Ecole primaire Froissart Conseil d'école	Le Maire ou son représentant → Franck KOLLER <u>1 titulaire</u> → Isabelle DESOIL	→ Sophie MERIAUX
LA POSE Association d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	<u>1 titulaire</u> → Isabelle DESOIL	→ Maurice SPRATBROW
Mission locale	<u>1 titulaire</u> → Isabelle DESOIL	→ Patrick CHARTIN

38 Autorisation de pose d'une plaque commémorative en l'honneur de Monsieur Hervé Danghin, ancien Président du club, sur le terrain de Hockey sur gazon du stade Vauban.

35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser que le terrain de Hockey sur gazon, situé rue Magalotti, au sein du complexe sportif Vauban, soit dénommé « terrain Hervé DANGHIN »
- D'autoriser le Hockey Club de Valenciennes à apposer, à ses frais et avec l'accord de la famille, une plaque à la mémoire de Monsieur Hervé Danghin, ancien Président du club, sur le mur extérieur du complexe Vauban près du terrain de hockey sur gazon.

RESSOURCES HUMAINES

39 Mutualisation de moyen entre la Ville et le CCAS

35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver la mutualisation de la fonction support des archives entre la Ville de Valenciennes et le Centre Communal d'Action Sociale de Valenciennes ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 entre la Ville de Valenciennes et le Centre Communal d'Action Sociale de Valenciennes.

40 Instauration du régime d'astreintes au Musée des Beaux-Arts

35/43

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 2 voix contre (M. PRESSOIR, M. OMONT), décide :

- D'instaurer le régime d'astreinte au Musée des Beaux-arts selon les modalités d'application présentées ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la rémunération de l'astreinte ;
- De décider que les montants de rémunération de l'astreinte évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

41 Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction

35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'abroger la délibération n°30 du Conseil Municipal du 23 février 2021 ;
- De fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué en raison des contraintes liées à ces emplois telle que présentée ;
- D'approuver les conditions d'attribution ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les décisions individuelles d'attribution.

42 Convention de mutualisation du poste d'assistant(e) administratif(ve) du Cabinet de la présidence entre la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et la Ville de Valenciennes

35/43

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 2 voix contre (M. PRESSOIR, M. OMONT), décide :

- D'approuver la mutualisation du poste d'assistant(e) administratif(ve) du Cabinet à raison de 50% du poste avec la Communauté d'agglomération de Valenciennes métropole ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mutualisation afférente telle que présentée, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

43 Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Valenciennes et l'Association de Gestion du Fond d'Aide aux initiatives Habitants (AGFAIH)

35/43

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 2 abstentions (M. PRESSOIR, M. OMONT), décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'Association de Gestion du Fonds d'Aide aux Initiatives des Habitants (AGFAIH) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir visant à la mise en œuvre de ladite convention.

44 Convention de mise à disposition de l'agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI) entre le Centre de Gestion de la Fonction publique du Nord et la Ville de Valenciennes

35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection du Centre de gestion du Nord pour une durée de trois ans avec effet à compter de sa date de signature par les deux parties.

45 Organisation des élections des représentants du personnel au Comité Social Territorial, aux Commissions Administratives Paritaires et à la Commission Consultative Paritaire 2022

35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'adopter l'organisation des élections des représentants du personnel au Comité Social Territorial, aux Commissions Administratives Paritaires et à la Commission Consultative Paritaire du 8 décembre 2022 selon les modalités d'application telles que présentées.

46 Modification du règlement intérieur sur le temps de travail

35/43

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 2 voix contre (M. PRESSOIR, M. OMONT), 1 abstention (Mme LORETTE), décide :

- D'approuver les modifications du règlement intérieur relatif au temps de travail pour la ville et le CCAS de Valenciennes telles que présentées ;
- D'adopter le règlement intérieur, modifié.

47 Expérimentation relative à la mise en œuvre du télétravail

35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver, pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, la mise en place d'une expérimentation du télétravail pour les agents selon les modalités fixées dans la charte présentée,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

48 Mise à jour du tableau des effectifs

35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser les créations et suppressions des emplois présentés,
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,
- D'inscrire les crédits correspondant au budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces créations d'emplois.

49 Instauration et modalités d'application du ' Forfait télétravail '

35/43

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'instaurer le « forfait télétravail » selon les modalités d'application telles que définies et présentées ;
- De fixer au 1^{er} septembre 2022 la date d'effet de prise d'effet de la présente délibération ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de cette allocation forfaitaire ;
- De décider que le montant journalier du « forfait télétravail » ainsi que la limite annuelle évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

SUBVENTIONS

50 Subvention de fonctionnement et subvention exceptionnelle pour une action spécifique au profit d'associations valenciennoises pour la campagne de subvention 2022

33/43

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 2 non participations au vote (Mme ANDRIS, Mme DESOIL), décide :

- De valider les subventions attribuées aux associations mentionnées ci-dessous :

- *Au titre des Sports*

- Subvention de fonctionnement

. Association sportive Handisport Hainaut Valenciennes	2 500 €
. Association sportive Hospitaliers de Valenciennes	300 €
. Club Avenir de Valenciennes	900 €
. Val Acro	2 500 €
. Volley loisir Saint Waast	200 €
. Union Nationale du Sport Scolaire Collège Eisen	1 000 €
. Comité Union Sportive de l'Enseignement Premier degré	700 €
. Association Sportive La Sagesse Valenciennes	400 €
. Jeunesse sportive des Cheminots	500 €
. Football club Dutemple	15 000 €

- Subvention action spécifique

. Jeunesse sportive des Cheminots – Anniversaire du club 100 ans d'existence	500 €
. Association sportive Handisport Hainaut Valenciennes – Tournoi international René Pruvot	500 €
. Olympique Valenciennes Sport – Promouvoir la pratique du futsal	300 €
. Val Acro – Championnat départemental de Gymnastique acrobatique à Valenciennes	500 €

- *Au titre de la Cohésion sociale - Action de fonctionnement*

- ALEFPA (Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie 2	400 €
---	-------

- *Au titre du Patriotique – Action spécifique*

- Association des Sous-Officiers de Réserve de Valenciennes	560 €
---	-------



Questions Orales

Groupe « Valenciennes verte et solidaire »

M. PRESSOIR José

La presse se fait l'écho en cette fin de mois de Juin 2022 d'une série d'incidents qui semblent se multiplier ces derniers temps aux abords du pont Villars depuis l'aménagement des portiques pour interdire les véhicules les plus lourds et les plus grands (3t5 et 1m90). Le pont ayant été fragilisé en 2017.

La récurrence de ces incidents, due à des négligences ou à des fautes d'inattention, met en difficulté la sécurité des automobilistes avec les véhicules qui s'encastrent sous les portiques et les exposent à des accidents graves.

Le Système de prévention (la signalétique, les portiques, les caméras, les mesures financières...) semble difficilement perfectible.

Monsieur le Maire, il est temps de trouver une solution sur le long terme, il est temps de faire réparer ce pont.

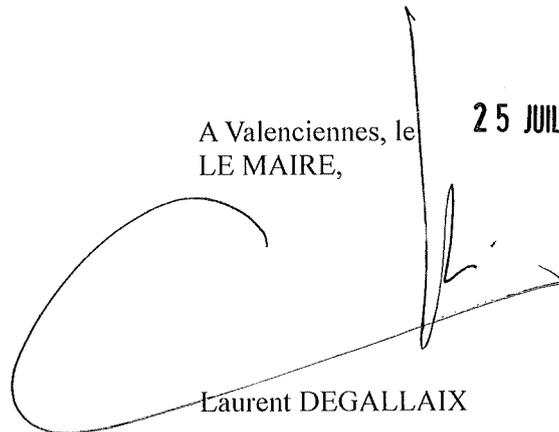
Quand comptez -vous monter un dossier de financement auprès de l'Etat, de la Région, de la communauté de communes, afin que les travaux soient réalisés au plus vite et de permettre un retour à la normale pour l'ensemble des valenciennois.

La séance est levée à 17 h 50

Conformément à l'article L2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le **25 JUL. 2022** pour y demeurer jusqu'au **25 SEP. 2022**

A Valenciennes, le
LE MAIRE,

25 JUL. 2022



Laurent DEGALLAIX